

Image not found or type unknown



Titre de sejour pour ascendant français

Par **bayte**, le **02/02/2008** à **00:12**

Bonjour a tous,
Je suis français, j ai ma mère divorcée et sans ressource entièrement a ma charge, habite au Maroc, actuellement elle est ici a Paris pour un séjour touristique de 90 jours, (son 4eme Visa pour la France)
A la préfecture on m a dit pour obtenir une carte de séjour en qualité ascendant français il faut avoir un visa long séjour, Je voulais savoir si il y a une autre solution autre pour éviter de retourner au Marocnet demander un visa long sejour !!! (ce n'est evident de l'avoir)
Merci d avance